

## CANCEL'R : Annulation roulage et Chutes

### 1) Descriptif Produit

Notre Garantie est distribuée exclusivement par les organisateurs partenaires d'Assuracing pour leurs propres clients.

Elle couvre les pilotes :

- en cas d'annulation de participation à un évènement ou en cas de panne en début d'évènement
- en cas de chute lors de l'évènement empêchant le pilote de reprendre la piste (option)

### 1) Garanties

	Taux de prise en charge
Annulations justifiées sans franchise selon les motifs	100%
Annulations justifiées pour motif professionnel	70%
Annulations pour intempéries ou suite à panne	50%
Option : Chute lors de l'évènement de roulage	50%

#### **a) Motifs d'annulation pris en charge à 100% (motif survenu avant le roulage) :**

- *Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)*
- *Maladie de l'assuré*
- *Hospitalisation de l'assuré*
- *Accident, maladie ou hospitalisation du conjoint, ascendant ou descendant au 2<sup>nd</sup> degré*
- *Décès du conjoint, ascendant ou descendant au 2<sup>nd</sup> degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti*
- *Naissance d'un enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage*
- *Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit 1 mois avant le roulage et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage*
- *Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage*
- *Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage*
- *Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin*
- *Perte d'emploi salarié (CDI)*
- *Changement de destination ou annulation du moyen de transport en commun*

---

#### VAX CONSEILS

**b) Motif d'annulation pour cause d'obligation professionnelle à 70%**

valable en cas de contrainte professionnelle obligeant l'assuré d'être à son poste de travail, ou à un rendez-vous client ou fournisseur.

**c) Motif d'annulation pour cause d'intempéries pris en charge à 50%**

valable en cas d'intempéries le jour du roulage confirmées par l'organisateur de l'évènement.

**d) Annulation pour cause de panne du véhicule le jour du roulage pris en charge à 50%**

valable en cas de panne constatée le jour du roulage ou lors de la première session, par l'organisateur.

**e) Motif de chute à 50% :**

- Toute chute contraignant le pilote à l'abandon de son roulage (véhicule ou pilote non opérationnel(s)). Le jour de chute est considéré comme un jour sinistré. La garantie et la franchise s'appliquent sur l'ensemble des jours de roulage restant à réaliser, incluant le jour de chute.

Exemple : roulage de 3 jours à 300 € avec chute le jour 1 : remboursement de 50% de 300 € = 150 €.

**f) Tous les autres motifs ne sont pas remboursés (0%)**

Exemple : je n'ai plus envie de rouler, ma belle-mère m'a convié à un repas de famille, j'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de médecin, je dois travailler ce Dimanche mais je n'ai pas de justificatif ...

**Retrouvez nos documents contractuels accessibles ici :**

<https://assuracing.com/documents>

**3) DECLENCHER L'ASSURANCE**

Pour déclarer un sinistre, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Sur votre espace assuré sur [www.assuracing.com](http://www.assuracing.com) (identifiant = adresse mail utilisée pour l'inscription au roulage / mot de passe = envoyé préalablement à l'adresse mail indiquée)

- Par mail à : [info@assuracing.com](mailto:info@assuracing.com)

- Par téléphone au 01 85 39 01 49

---

**VAX CONSEILS**